



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N° 124-22

**Sollicitation d'une subvention au titre du fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales**

### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération N° 075-20 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 20 000€,

CONSIDÉRANT que la collectivité a pour projet de renforcer l'équipement de sécurité des policiers municipaux.

CONSIDÉRANT la mise à disposition par la Région Pays de la Loire d'un Fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales.

### DÉCIDE

**Article 1** : de solliciter une aide financière à hauteur de 1 650€ en soutien à l'équipement de sécurité des policiers municipaux, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses	
	Montant TTC
Gilets pare balle	1 300 €
Cameras pieton	2 000 €
<b>Total</b>	<b>3 300 €</b>

Recettes	
	Montant TTC
Conseil Régional	1 650 €
Autofinancement	1 650 €
<b>Total</b>	<b>3 300 €</b>

**Article 2** : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 8 novembre 2022

Le maire,  
**Rémy Orhon**

